



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 mai 2017

# Note aux rédactions

Le 2<sup>nd</sup> tour de l'élection présidentielle se déroulera en Martinique le samedi 6 mai 2017.  
*Les horaires communiqués dans la présente note sont ceux de Martinique.*

### **Clôture de la campagne**

En Martinique, la campagne du 2<sup>nd</sup> tour prend fin le vendredi 5 mai à zéro heure.

Conformément aux instructions qui vous ont été communiquées par le CSA, vous veillerez à ne pas diffuser d'éléments de nature à influencer le scrutin en cours mais pourrez diffuser des informations liées au déroulement du scrutin et à la participation.

Une attention particulière est portée aux médias procédant à des rediffusions d'émissions nationales, en effet, vous ne pourrez reprendre sur vos antennes les journaux nationaux durant la journée de vendredi 5 mai. L'hexagone étant également concerné par la réserve le samedi 6, vous pourrez alors reprendre les diffusions.

Ainsi, jusqu'à dimanche 14h, sont interdits, par quelque moyen que ce soit (presse écrite et numérique, TV, radio et réseaux sociaux), la publication nouvelle, la diffusion et le commentaire de tout sondage (art.11 de la loi n°77-808 du 19/07/1977 publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion).

Il est rappelé à cette occasion l'interdiction de la diffusion d'informations à caractère diffamatoire ou de fausses rumeurs à la fin de la campagne dont la clôture mettrait la ou le candidat(e) concerné(e) dans l'impossibilité de répondre.

### **Taux de participation**

L'estimation du taux de participation intermédiaire sera transmise à 12h00 et à 17h00 samedi 6 mai. Le taux de participation définitif sera transmis le lendemain du scrutin.

### **Règles de communication dans les bureaux de vote**

Aucune disposition législative ou réglementaire ne proscrit la prise de vue dans un bureau de vote. Le président du bureau de vote a seul la police de l'assemblée conformément aux dispositions des articles R. 49, R. 50 et R. 51 du code électoral. Il lui revient de veiller au bon déroulement des opérations électorales et lui seul peut autoriser ou non le recours à un tel procédé.

Par ailleurs, toute discussion étant interdite dans la salle de vote, aucune interview d'électeur ne peut être envisagée dans les locaux. Enfin, les images tournées dans un bureau de vote, lors du scrutin ou du dépouillement, ne doivent en aucun cas être l'occasion d'une violation de l'article L. 52-2 du code électoral en matière de communication des résultats électoraux.

#### **Contacts réservés aux médias :**

Pour le 1<sup>er</sup> tour (22 et 23 avril) : Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
Pour le 2<sup>nd</sup> tour (6 et 7 mai) : Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Préfet de la Martinique*

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

### Règles de communication des résultats

Il est rappelé que conformément aux instructions du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), aucune estimation de résultat ne peut être diffusée sur l'antenne d'un service de radio ou de télévision ainsi que sur un site Internet de ce service avant la fermeture du dernier bureau de vote à 20h dans l'hexagone à 20h00, soit 14h00 en Martinique, le dimanche 7 mai.

### Consultation des résultats des élections

Les résultats des élections aux niveaux national et départemental seront connus le dimanche 7 mai à 14h00.

✓ **La consultation** des résultats s'effectuera :

Sur le site <http://elections.interieur.gouv.fr/presidentielle-2017/> qui publiera dès 14h l'ensemble des résultats du scrutin aux niveaux national, régional, départemental et communal. Il sera rafraîchi très régulièrement. Un lien sur le site internet de la préfecture [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr) dirigera également vers ce site national.

✓ **La transmission des résultats provisoires**, dès dimanche 8 mai 14h :

- le ministère va générer un flux XML des résultats des élections à l'adresse suivante <http://elections.interieur.gouv.fr/telechargements/PR2017/>.

Des jeux d'essai sont d'ores et déjà mis à la disposition de la presse à l'adresse suivante

<http://www.interieur.gouv.fr/avotreservice/elections/telechargements/EssaiPR2017/>.

A partir de 14h, ce lien sera actualisé toutes les 10 minutes environ, des indicateurs permettent de suivre la progression des résultats. Il s'agit d'une présentation des résultats par commune. Ce flux XML nécessite toutefois un minimum de retraitement informatique. *Un guide d'utilisation est à votre disposition en annexe.*